

Secrétariat Permanent de la
Stratégie de Réduction de la Pauvreté
(SP-SRP)

Centre d'Etudes des
Langues Guinéennes
(CELG)

Glossaire de la politique économique et sociale en Guinée

Un outil d'information, de sensibilisation et de vulgarisation

Version française

Auteur: James G. Bennett

Janvier 2005

Sommaire

Introduction	3
1. Les notions de base	5
1.1 Le développement.....	5
1.2 La pauvreté	6
1.3 La statistique	7
2. La politique économique.....	9
2.1 La politique macro-économique.....	9
2.1.1 Les finances publiques.....	10
2.1.2 La politique monétaire	11
2.2 La politique sectorielle	13
2.2.1 L'agriculture et les mines.....	14
2.2.2 L'industrie.....	16
2.2.3 Les services	17
2.2.4 L'infrastructure économique	18
2.3 L'administration publique.....	19
2.4 Le secteur privé.....	19
3 La politique sociale.....	20
3.1 Les secteurs sociaux.....	20
3.1.1 L'éducation.....	20
3.1.2 La santé	23
3.1.3 L'infrastructure routière	26
3.2 La sécurité sociale.....	26
3.3 La société civile	27
3.4 L'aspect genre.....	28
4 La coopération internationale	28
5 La gouvernance	29
Principales sources d'informations	32
Notes biographiques.....	33
Liste des mots-clés.....	34
Notes du lecteur	36

Introduction

L'objet du présent ouvrage est de fournir au public intéressé un cadre de référence harmonisé et bien fondé, englobant toute la terminologie de la politique économique et sociale en République de Guinée, surtout celle de la politique de lutte contre la pauvreté. Sur cette base, il veut faciliter la communication entre toutes les parties prenantes et contribuer ainsi au renforcement de la participation générale et effective à la formulation et la mise en œuvre de cette politique.

Ce petit glossaire s'adresse en tout premier lieu aux leaders d'opinion (maires, imams, journalistes, professeurs...) et aux agents spécialisés de développement, surtout à ceux des centres d'alphabétisation. Mais aussi et en dernier ressort, il s'adresse à la population du pays, qui doit se savoir responsable, en grande partie, de son propre bien-être. C'est dans cet esprit que le présent ouvrage a été traduit pour une ample diffusion en plusieurs langues guinéennes.

Ce travail a eu pour point de départ l'expérience de cinq années de séjours de courte durée en Guinée (2000-2004), au cours desquelles l'auteur a pu appuyer de plusieurs manières le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Lors de nombreuses séances de travail avant et après l'adoption de cette Stratégie par le Gouvernement guinéen en janvier 2002, les intervenants guinéens et les partenaires internationaux ont souvent rencontré des problèmes de communication, surtout au niveau des termes spécialisés. Non que l'effort de communication ait été nul: en témoignent entre autres, les diverses activités et publications du Groupe Thématique Culture et Communication, transformé en Cellule de Communication auprès du Secrétaire Permanent chargé de la SRP (SP-SRP). Cependant, malgré ces efforts, la compréhension de la politique de la SRP en Guinée reste limitée, surtout dans les couches économiques et sociales les plus touchées par la pauvreté, et dans le cadre des consultations entamées par les groupes thématiques sectoriels et, plus récemment, lors de la formulation des Stratégies Régionales.

Ce recueil de termes spécialisés, tous issus d'une analyse du texte du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) - c'est-à-dire de la pratique même - constitue la terminologie de base pour toute personne désireuse de se familiariser avec le vocabulaire de la politique économique et sociale en Guinée. Dans ce volume, l'auteur a cherché à combiner, d'une part, l'explication, simple et accessible à tous, de l'usage général des termes en question et, d'autre part, l'application pratique des termes concernés dans le contexte de la Guinée. En revanche, il a laissé de côté certaines questions - les origines historiques des termes, les points de repère théorique, et la pertinence des définitions selon les diverses régions et cultures du pays, par exemple - se limitant à ce propos, aux informations qui sont indispensables à la compréhension des matières traitées. Dans ce sens, le présent glossaire ne représente qu'un point de départ pour un traitement plus approfondi et mieux ciblé des termes en questions.

Dans une deuxième étape, le glossaire a été traduit en trois langues guinéennes - Soso, Pular et Maninka - par les experts du Centre d'Études des Langues Guinéennes (CELG) de l'Université de Conakry. Plusieurs séances de travail ont permis non seulement le perfectionnement des traductions, mais aussi une première adaptation du contenu du glossaire aux besoins et conditions des groupes de bénéficiaires. En partant des résultats d'une enquête pilote dans les trois zones linguistiques concernées, la pertinence du glossaire par rapport aux préoccupations des cibles, des bénéficiaires a été effectivement confirmée. Par ailleurs, les résultats de l'enquête pilote ont souligné d'une part le rôle central joué par la radio rurale

en tant que source préférée d'informations sur la politique économique et sociale, ainsi que d'autre part la nécessité de mieux intégrer les notions et expériences indigènes de la politique économique et sociale dans la formulation et l'application de cette politique.

L'élaboration du glossaire et son application dans le cadre des enquêtes pilotes ont profité d'un financement important de l'agence allemande pour la coopération technique, GTZ. Cette dernière vise l'emploi du glossaire en tant qu'instrument d'information, de vulgarisation et de sensibilisation dans ses principales zones d'intervention en Guinée, à savoir dans les régions administratives de Mamou, Labé et Faranah. Quant aux langues de la Guinée Forestière, la traduction du glossaire reste, pour le moment, en état de projet.

L'auteur se doit ici d'exprimer ses vifs remerciements à tous ceux qui l'ont aidé: à M. Peter HILLEN, chef du projet d'appui à la SRP auprès du Ministère du Plan; à El Hadj Amadou SOW, premier Président du SP-SRP; à Ibrahima Sory SANGARE, Secrétaire Exécutif du SP-SRP; à Cheick A. Tidiane DIALLO et Abdoulaye BEYE, journalistes membres de la Cellule de Communication du Secrétariat Permanent chargé de la SRP; à Mamadou CAMARA, Djibril BATCHILY et Abdallah DIALLO, enseignants et chercheurs du Centre d'Études des Langues Guinéennes (CELG) de l'Université de Conakry; à Bernd HEINE et Matthias BRENZINGER, professeurs et chercheurs de l'Institut des Études Africaines de l'Université de Cologne; et à Kathrin ROTHHAAS, assistante technique du cabinet «International Policy Advising» (IPA) à Cologne, Allemagne. Que tous ceux qui de près ou de loin ont concouru à la réalisation de cet ouvrage soient sincèrement remerciés!

Nous souhaitons que tous les intéressés trouvent dans ce glossaire un moyen de surmonter les barrières socio-économiques et linguistiques qui existent, afin d'arriver ainsi à une meilleure connaissance de la politique économique et sociale de leur pays et une plus grande compréhension entre eux.

Dr. James G. BENNETT
Université de Cologne
Janvier 2005

1. Les notions de base

1.1 Le développement

Le sous-développement

Au niveau international, un pays est sous-développé lorsque son revenu par tête est inférieur au revenu mondial par tête, et un pays est dans la catégorie des moins avancés lorsque son revenu par tête est inférieur de 50% au revenu mondial par tête.

Le développement économique

Processus par lequel un pays augmente sa capacité de production de biens et de services.

Le développement durable

Il s'agit d'un mode de développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. La notion de développement durable représente une aire d'intersection entre des sphères sociétale, économique et environnementale. Elle veut surtout concilier l'efficacité économique, le progrès social et la préservation des écosystèmes et établir un lien vertueux entre ces trois sphères.

Généralement, les politiques de promotion du développement durable mettent un fort accent sur l'utilisation de méthodes et d'outils fondés sur la participation de toutes les parties prenantes, en particulier des ruraux pauvres, à la formulation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques, programmes et mécanismes institutionnels.

L'indice de développement humain (IDH)

Les Nations Unies ont élaboré cet indice pour mesurer les progrès réalisés par les pays en matière de développement humain et compléter des indicateurs monétaires comme le PIB. L'IDH est construit à partir de trois dimensions: longévité (espérance de vie à la naissance), connaissances (taux d'alphabétisation de la population adulte et taux de scolarisation globale) et niveau de vie (produit intérieur brut par habitant); il est actuellement calculé pour 175 pays.

En termes de l'IDH, la Guinée était au 157^{ème} rang parmi 175 pays au total en 2001.

L'indicateur de la pauvreté humaine (IPH)

Indicateur calculé par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) en utilisant les éléments de l'IDH. Il comprend le pourcentage d'individus risquant de décéder avant quarante ans, le pourcentage d'individus analphabètes, et les services fournis par l'économie dans son ensemble définis par trois critères: le pourcentage d'individus n'ayant pas accès aux services de santé et à l'eau potable et le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans victimes de la malnutrition.

La qualité de la vie

Élément du genre de vie apparu comme une revendication dans les pays développés à la suite d'une prise de conscience sur les effets destructeurs de la croissance quantitative de la production.

Le taux de croissance

Variation (hausse, baisse ou absence de changement) d'un indicateur au cours d'une période donnée, en pourcentage de la valeur de l'indicateur au début de la période. Les taux de croissance comprennent plusieurs types d'informations: y a-t-il eu ou non une variation? Dans quelle direction (à la hausse ou à la baisse)? Et à quelle cadence?

1.2 La pauvreté

La pauvreté

Situation d'un individu ou d'un groupe d'individus qui ne dispose pas de ressources suffisantes pour satisfaire ses besoins en biens et services disponibles dans cette société. En 1990, la Banque Mondiale a fixé le seuil de pauvreté absolue à un dollar par jour et par personne.

En 1994-95, 40,3% de la population guinéenne vivaient en dessous du seuil de pauvreté soit \$300 par an et par personne. A cette époque, l'incidence de la pauvreté était de 62% en Haute Guinée; 51% en Moyenne Guinée; 42% en Basse Guinée; 33% en Guinée Forestière; 7% à Conakry. On constate également que la consommation des 20% des gens les plus pauvres représentait à peine 7% de la consommation totale. 20% des gens les plus riches, consomment 47% du total.

La pauvreté, dans son ampleur et ses différentes formes est un phénomène évolutif. Sa réduction nécessite des efforts soutenus et durables ainsi qu'une stratégie vivante d'interventions.

Les dimensions de la pauvreté

Education: Le taux brut de scolarisation dans le primaire n'est que de 28% pour les pauvres contre 64% pour les non pauvres. Seulement 19% d'enfants d'agriculteurs sont scolarisés (EIBC 1994/95).

Santé: Seulement 12% des 20% des ménages les plus pauvres consultent les services publics de santé, contre plus de 50% pour les 20% de ménages les plus riches.

Il existe un lien entre l'éducation des mères et la santé des enfants, avec un taux de mortalité infantile 2 fois plus élevé chez les mères sans éducation (112 pour mille) que chez celles ayant une éducation scolaire (61 pour mille, EDS-1999).

Les facteurs de la pauvreté

La pauvreté dépend de la structure de l'économie. Aussi, l'un des facteurs déterminants de la pauvreté en Guinée semble-t-il être lié à la gestion centralisée qu'a connue le pays durant de longues années. On note également que la pauvreté vient en partie des inégalités observées dans l'allocation des ressources humaines. Par exemple, on relève qu'avec moins de 20% de la population guinéenne, Conakry emploie 48% des médecins, 51% des sages-femmes et 39% des infirmières du pays.

En termes d'accès aux facteurs de production, on observe une très grande différence entre les milieux urbains et les milieux ruraux.

Il en va de même pour les moyens de transports en milieu rural où seul 0,4% des ménages possède une voiture, comparé à 11% à Conakry et 6% dans les autres centres urbains (EIBC, 1994/95).

L'enclavement de certaines zones et le coût élevé des transports apparaissent aussi comme des facteurs importants de pauvreté.

L'accès au crédit, la dégradation de l'environnement et les chocs exogènes sont aussi relevés comme des facteurs de pauvreté.

La disparité

L'absence d'harmonie ou d'égalité entre différents éléments, par exemple disparités socio-économiques, disparités régionales, disparités des revenus, et disparités entre les sexes.

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) est une stratégie (c.-à-d. un ensemble d'objectifs et un programme d'actions pour leur réalisation) globale de développement axé sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté. L'enjeu majeur de la SRP est de mobiliser toutes les ressources disponibles et de les orienter vers la réalisation des objectifs prioritaires de développement définis par les populations

Avec un accent mis sur les pauvres ruraux des deux sexes dans les zones économiquement marginales, ainsi que sur les groupes marginaux vivant dans des régions socio-économiques favorisées, le DSRP guinéen vise à une répartition plus équitable des avantages liés au développement.

1.3 La statistique

La démographie

Science statistique qui étudie les populations humaines dans leurs structures fondamentales (naissances, âge, sexe, état civil, catégorie socioprofessionnelle, migrations etc) et dans leur évolution.

Les études récentes analysent les phénomènes démographiques dans leurs relations avec les phénomènes économiques et sociaux. Les démographes, suite à ces approches quantitatives et en introduisant des facteurs qualitatifs, tentent de prévoir l'évolution démographique future.

La population totale

La population totale désigne généralement la population actuelle et effective sur le territoire, dans laquelle sont prises en compte toutes les personnes présentes physiquement au milieu de la période de référence à l'intérieur des frontières géographiques nationales du moment.

La population de la Guinée se situe autour de 8,4 millions (Banque Mondiale: 7,7 millions en 2002), et le taux d'accroissement annuel de cette population a été de 3,1% en 2002.

La catégorie socioprofessionnelle

L'ensemble d'individus ayant la même activité professionnelle (agriculture, industrie, commerce, fonction publique) et la même position dans cette profession (patron, cadre, ouvrier, employé).

Les agriculteurs du sous-secteur vivrier constituent 68% des populations pauvres en Guinée. Au total, les agriculteurs, tous sous-secteurs confondus, représentent 61% de la population. Ils constituent plus de 80% des pauvres. Ces chiffres montrent la nécessité de développer le secteur rural et les zones rurales pour réduire la pauvreté.

L'urbanisation

Processus par lequel la population d'un pays, qui était auparavant en majorité rurale, devient urbaine. Il est dû au départ des habitants de la campagne pour la ville, espérant obtenir un meilleur emploi et de meilleures conditions de vie.

La population urbaine

Les caractéristiques distinguant les zones urbaines des zones rurales varient selon les pays, il n'est pas possible de donner une définition uniforme applicable à tous les pays. Les définitions retenues par les pays sont souvent faites en fonction de la taille des agglomérations. On admet généralement qu'une population est urbaine lorsque la ville dépasse, par exemple, 1000 ou 2000 habitants.

La croissance démographique

Le taux de croissance démographique (ou taux d'accroissement de la population totale) est l'augmentation du nombre d'habitants d'un pays en un an, en pourcentage du chiffre de la population totale au début de l'année. Il indique le nombre de naissances et de décès enregistrés pendant la période et le nombre de personnes qui ont émigré ou immigré. Les taux moyens d'accroissement annuel de la population sur un certain nombre d'années donnent une meilleure indication que les taux relatifs à une année seulement. En 1998, la population mondiale s'élevait au total à plus de 5,8 milliards d'habitants, et son taux d'accroissement moyen était de 1,6 entre 1980 et 1998.

Le taux d'accroissement de la population urbaine

Accroissement total de la population vivant en zone urbaine pendant une année donnée, divisé par l'effectif total de la population au début de l'année et exprimé en pourcentage.

La densité de la population

Nombre d'habitants par unité de superficie totale, par exemple d'un pays.

La densité de population en Guinée se situe autour de 30 habitants au km².

Le surpeuplement

Une très forte densité de peuplement, dans un pays pauvre, peu doté en ressources naturelles est un signe apparent de surpeuplement. Pour corriger les déformations imputables au calcul des densités brutes, plusieurs indicateurs peuvent être confrontés. Dans les zones rurales, les densités agraires feront apparaître des zones de surpeuplement dans des pays apparemment vides. En zone urbaine, la comparaison des densités urbaines permet d'apprécier la congestion de capitales et villes primaires, et le sous-peuplement de petites villes.

L'indicateur

Un indicateur est une description d'un objectif ou d'un résultat d'une intervention (p.e. d'un projet). Un bon indicateur couvre l'essentiel et peut être mesuré d'une façon fiable pour un coût acceptable. Par exemple, la mortalité maternelle peut servir d'indicateur de la performance du système de santé. La Stratégie de Réduction de la Pauvreté en Guinée vise une réduction de la mortalité maternelle en Guinée de 538 à 220 pour 100.000 naissances dans la période de 1999 à 2015.

Le suivi

Processus continu de collecte systématique d'informations, selon des indicateurs choisis. Il peut fournir aux gestionnaires et aux parties prenantes d'une action de développement en cours, des éléments sur les progrès réalisés, les objectifs atteints et l'utilisation des fonds alloués.

L'évaluation

Une mesure, aussi systématique et objective que possible, des résultats d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en vue de déterminer sa pertinence et sa cohérence, l'efficacité de sa mise en œuvre, son efficacité et son impact, ainsi que la pérennité des effets obtenus.

2. La politique économique

Le progrès économique

Accroissement de la quantité de biens et de services produits disponibles par individu. Le progrès économique implique aussi bien une augmentation des richesses qu'une meilleure répartition de celles-ci. La définition reste incomplète dans la mesure où on ne dit rien sur la nature des biens et services dont le choix est de nature politique et normative.

La modernisation

Processus tendant à s'adapter aux besoins, passant par la transformation des structures en abandonnant les éléments vieillis au profit d'éléments actuels, contemporains, nouveaux ou récents.

La mondialisation

Tendance à l'ouverture de toutes les économies nationales sur un marché mondial.

La politique économique

Action consciente de la puissance publique se traduisant par la définition d'objectifs économiques et sociaux et la mise en œuvre des moyens nécessaires afin de les atteindre. Pour parler de politique économique il faut que l'action ou l'absence d'action soit délibérée. Le caractère « conscient » est fondamental: Ne rien faire involontairement ou ne rien faire, parce qu'il en a été décidé ainsi, ne constitue pas la même chose.

2.1 La politique macro-économique

La macro-économie

Etude du fonctionnement des systèmes économiques caractérisée par le regroupement des acteurs en sous-ensembles suivant leur fonction principale et la mise en relation des flux économiques circulant entre ces sous-ensembles. La macro-économie traite généralement de l'économie d'un pays, les agrégats correspondent aux actes économiques essentiels: à savoir la production nationale, la consommation, l'investissement, l'épargne, les importations et les exportations.

La micro-économie

Branche de l'économie politique qui analyse le comportement des unités individuelles considérées comme libres et isolées à propos des opérations de choix et de décision dans la production, la consommation, l'investissement et l'épargne.

Le ménage

(a) Ensemble des occupants d'un même logement privé; (b) Ensemble des occupants d'un même logement et la population des institutions (militaires du contingent, personnes vivantes en communauté); (c) Secteur institutionnel regroupant l'ensemble des unités institutionnelles dont la fonction économique principale consiste à consommer et éventuellement à produire dans le cadre d'une entreprise individuelle.

Le revenu

Part de la production qui revient au sujet économique (individu ou collectivité), comme rémunération de son travail et/ou fruit de son capital. Les grandes catégories de revenu sont le salaire, l'intérêt, le profit et la rente.

La dépense

Emploi d'une certaine somme d'argent. Par conséquent, la quantité de biens consommés.

La valeur ajoutée

Valeur nouvelle créée au cours du processus de production. Différence entre la valeur de la production et la valeur des consommations intermédiaires (intrants) qu'a exigées cette production. La valeur ajoutée correspond à l'ensemble des rémunérations des facteurs de production: Traitements, salaires, intérêts, cotisations sociales, impôts et taxes, amortissements, bénéfices.

Le produit intérieur brut (PIB)

Somme des valeurs des biens et services issus de la production à l'intérieur des frontières d'un pays, comptées sans répétition. Le PIB est égal à la consommation, plus la formation brute de capital, plus les exportations, moins les importations; il comprend les produits de subsistance produits pour l'autoconsommation par les ménages, valorisés aux prix courants pratiqués localement pour des marchandises comparables.

Lorsque le PIB réel augmente à un taux se rapprochant de son taux de croissance potentiel à long terme, l'économie connaît la plus forte croissance possible sans pour autant déclencher de tensions inflationnistes. Un taux de croissance inférieur au taux potentiel signifie que le stock d'installations et d'équipements dont dispose l'économie n'est pas utilisé à pleine capacité, et le chômage tend à prendre de l'ampleur.

Le PIB réel par habitant (ou par tête) est l'indicateur le plus utilisé pour évaluer le niveau de vie du pays. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il ne tient pas compte des activités qui se déroulent en dehors du marché, comme la valeur des actifs naturels (les forêts, les ressources minérales etc.), du travail au foyer ou du bénévolat, ou encore des effets néfastes de la pollution sur la santé humaine.

Entre 1995 et 1999, le taux de croissance économique en Guinée était en moyenne de 4,4%, alors que le taux de croissance de la population se situait autour de 2,8%, ce qui représente un taux de croissance par habitant de 1,6%.

Le produit national brut (PNB)

Valeur de la production finale de biens et de services d'un pays dans une année donnée. Pour obtenir la valeur du PNB, on fait la somme de l'argent dépensé pour la production finale de biens et de services, ou la somme du revenu de tous les citoyens d'un pays, y compris le revenu des facteurs de production utilisés à l'étranger.

Si le taux de croissance du PNB est différent de zéro au cours d'une année donnée, cela signifie que la quantité de biens et de services produits cette année-là a varié. Si le taux de croissance du PNB est positif, le pays produit plus de biens et de services à la fin de l'année qu'au début de l'année. Si le taux de croissance du PNB est négatif, le pays produit moins de biens et de services à la fin de l'année qu'au début de l'année. Il faut noter que, si le taux de croissance du PNB passe de 2% une année à 1% l'année suivante, cela ne veut pas dire que la production totale de biens et de services a diminué. Tant que le taux de croissance est positif, le PNB est en hausse. Ce n'est que quand le taux de croissance du PNB est négatif que la production de biens et de services a effectivement diminué.

2.1.1 Les finances publiques

Les finances publiques

Il s'agit soit de l'ensemble des recettes et dépenses de l'État et des collectivités publiques (régions, communes etc.), soit de la discipline à la fois juridique et économique ayant pour objet l'analyse des recettes et des dépenses publiques.

Les dépenses publiques

Ensemble des dépenses effectuées par la puissance publique (gouvernement et collectivités locales). On distingue plusieurs catégories de dépenses publiques: La production de biens et de services collectifs ou non par les entreprises publiques et les administrations du secteur non marchand; les subventions et prêts divers effectués par la puissance publique en direction des différents secteurs d'activité (industrie, agriculture); les transferts sociaux ou la redistribution; les services de la dette.

Les marchés publics

Un marché public est un contrat liant une personne publique (État, administration, collectivité locale) et un tiers en vue d'une fourniture, par ce dernier, de travaux ou services. Les marchés publics font l'objet d'une réglementation stricte car ils mettent en cause les finances publiques.

La politique budgétaire

Politique économique conduite au moyen du budget de l'État pris globalement, incluant l'action par les recettes et l'action par les dépenses publiques.

Dans le processus de formulation et de mise en œuvre d'une politique budgétaire, plusieurs acteurs et institutions peuvent être impliqués. D'ailleurs, on distingue entre les phases de programmation, de préparation, de décision (exécutive et/ou législative), d'exécution et de contrôle.

Le déficit budgétaire

Dépassement des dépenses budgétaires définitives (dépenses civiles et militaires) sur les ressources fiscales effectivement disponibles.

2.1.2 La politique monétaire

La politique monétaire

Actions délibérées des autorités monétaires (Banque Centrale, Trésor public) sur la masse monétaire (à savoir, le stock des créances sur les banques détenu par les utilisateurs de monnaie) et d'autres actifs financiers en vue de la régulation de l'économie à court et à moyen terme. Elle comprend les politiques de crédit et la politique de change.

Les instruments de la politique monétaire sont: Les variations du taux de l'escompte, l'achat ou la revente d'effets publics sur le marché monétaire, les variations des réserves obligatoires des banques, l'encadrement du crédit, le contrôle administratif des taux d'intérêt, la discrimination des secteurs des agents par rapport à l'accès au crédit, et pour finir le contrôle des changes.

L'inflation

L'inflation est un gonflement des moyens de paiement, s'accompagnant le plus souvent d'une accélération du rythme de circulation de la monnaie, et se traduisant par une hausse générale et durable des prix.

On peut parler d'inflation à partir du moment où:

- le phénomène de hausse des prix est durable,
- la hausse des prix intérieurs est durablement supérieure à celle des prix des produits étrangers,
- la hausse des prix a des aspects économiques et sociaux pathologiques.

En tout état de cause, cette notion est très relative, ce qui explique que les gouvernements agissent quelquefois tardivement.

L'inflation a tendance à s'auto-entretenir, et à se développer sur la base d'une spirale difficilement contrôlable.

Le pouvoir d'achat

Quantité de biens et de services qu'une somme d'argent permet d'acheter. L'évolution du pouvoir d'achat est l'inverse de l'indice des prix: La hausse des prix engendre une baisse du pouvoir d'achat.

La dette

Une dette (synonyme: crédit) est une obligation contractée à l'égard d'un tiers de payer une somme d'argent. On distingue les dettes à court terme (dont l'échéance se situe dans un délai inférieur à un an) et les dettes à long terme qui regroupent l'ensemble des emprunts à plus d'un an.

Dans le cadre de l'aide publique au développement, on fait la distinction entre les dettes aux conditions du marché et les dettes (généralement publiques) aux conditions favorables, par exemple à un taux d'intérêt réduit.

Le service de la dette extérieure

Charge annuelle de remboursement du principal (amortissement des emprunts) et paiement des intérêts sur ces emprunts. Le paiement des intérêts apparaît dans les services, dans la balance des paiements courants, et les amortissements dans les mouvements de capitaux.

La politique de crédit

Aspect de la politique monétaire et ayant pour but d'assurer l'adaptation du volume et des formes de crédit aux besoins de l'activité économique. Les instruments de la politique de crédit sont: La variation du taux de réescompte (escompte de la Banque Centrale), l'intervention de la Banque Centrale sur les marchés monétaires (vente et achat de bons du trésor etc.), le système de réserves obligatoires, l'encadrement et le contrôle du crédit et la sélectivité du crédit.

La balance de paiements

Compte retraçant l'ensemble des opérations intervenues au cours d'une période donnée, entre un pays et l'extérieur. Les opérations peuvent être enregistrées en termes de règlements ou en termes de transactions. Cette dernière présentation est conforme à la pratique internationale.

Le taux de change

Valeur de la monnaie nationale exprimée en monnaie étrangère. Le taux de change se fixe sur le marché des changes où les devises sont offertes et demandées contre la monnaie nationale. Les offres de devises proviennent des exportations et des entrées de capitaux de l'étranger (conversion de devises en monnaie nationale), les demandes de devises proviennent des importations et des sorties de capitaux (conversion de la monnaie nationale en devises). Ainsi, les variations du taux de change proviennent de la situation de la balance des paiements, un déficit de la balance des paiements entraînera une tendance à la baisse de la monnaie nationale, un excédent, une tendance à la hausse.

La dévaluation

On parlera de dévaluation de la monnaie nationale dans le cadre d'un système de change fixe. Il s'agit d'une décision du gouvernement en accord avec ses partenaires de baisser la valeur de sa monnaie par rapport aux autres monnaies, le taux de change officiel va alors augmenter, puisqu'il exprime la valeur de la monnaie étrangère.

2.2 La politique sectorielle

La structure économique

Système de rapports relativement stables caractérisant un ensemble économique.

Les principales structures d'une société globale qui conditionnent l'activité économique sont le milieu naturel (structure géographique), les structures démographiques, les institutions, les idées et mentalités, et les structures économiques proprement dites: Les moyens de production, l'organisation économique, les entreprises, les banques, le crédit, et la répartition des secteurs primaires (l'agriculture et les mines), secondaires (industrie) et tertiaires (services).

Le marché

Lieu ou moyen de rencontre de l'offre et de la demande d'un bien ou d'un service et où se déterminent le prix de cession et les quantités échangées. L'expression «passer un marché» indique que le marché est aussi un contrat comportant vente et achat de biens ou de services.

L'intrant

Dans le langage économique, les intrants sont les éléments entrant dans la production. Il peut s'agir de matières premières, de mains-d'œuvre, etc. Dans le domaine agricole, il peut s'agir, par exemple, des fertilisants.

L'investissement

L'acquisition et l'emploi de biens durables de production en vue de leur exploitation permettant une augmentation de la capacité de production, et par conséquent de la production, du revenu et/ou du bien-être de l'investisseur et/ou de sa clientèle. Généralement, on distingue les investissements publics et privés.

La productivité

Rapport entre la production (en valeur ou en quantité) et les facteurs ou certains facteurs (en valeur ou en quantité) qui ont permis de l'obtenir. La productivité apparente du travail est le rapport entre la valeur ajoutée et la quantité de travail représentée par les effectifs ou par le produit de l'effectif par le nombre d'heures travaillées.

L'entreprise

Unité économique autonome combinant divers facteurs de production, produisant pour la vente des biens et/ou des services et distribuant des revenus en contrepartie de l'utilisation des facteurs. En ce sens, les organisations à activité marchande telles qu'une société anonyme, une banque, une exploitation agricole et une coopérative de production constituent des entreprises. En revanche, les unités à caractère non marchand tel qu'un ministère ne peuvent pas être des entreprises. Il s'agit, dans ce cas, d'un organe de l'administration publique.

La compétitivité

Capacité pour un individu, une entreprise ou une nation de faire face aux initiatives de ses concurrents sur le marché.

L'infrastructure

D'un point de vue général, ensemble des équipements collectifs durables aménageant le territoire: routes, ports, voies ferrées, gares, aéroports, canaux, ponts etc. Plus particulièrement, il s'agit des infrastructures économiques (les routes, les réseaux de télécommunication, d'énergie et les réseaux hydrauliques etc.) et sociales (les écoles, les centres de santé etc.)

2.2.1 L'agriculture et les mines

La superficie

La superficie totale des terres et des eaux comprend les terres agricoles, les forêts et autres terrains boisés, les terrains bâtis, les zones humides ouvertes, les espaces naturels ouverts, les eaux intérieures et les eaux côtières.

La superficie totale de la Guinée est de 245.857 km².

L'agriculture

Dans le sens large du mot (utilisé, p.e. par la division statistique des Nations Unies), il s'agit de l'agrégat des sous-secteurs de l'agriculture proprement dite (à savoir les systèmes de culture de terre), de la chasse, des forêts et de la pêche.

En Guinée, la quasi-totalité de la population active (88%) relève de ce secteur. Ce sont principalement des agro-pasteurs (95%) et accessoirement des pêcheurs (5%). C'est aussi en milieu rural que l'on retrouve la majorité des familles vivant en dessous du seuil de pauvreté (environ 88%) et plus particulièrement les populations qui vivent une situation d'extrême pauvreté (90%).

Parmi les cultures commerciales de l'agriculture en Guinée, on trouve une production de coton, relativement stable depuis quelques années (environ 17.000 tonnes de coton graine), ainsi qu'une petite production fruitière de type industrielle (ananas notamment).

L'agriculture vivrière

L'agriculture dont les produits sont destinés à l'alimentation. On distingue entre les produits qui servent à la propre alimentation (l'agriculture de subsistance) et ceux qui sont destinés à la vente (la culture de rente).

Les principaux produits de l'agriculture vivrière en Guinée sont le riz, le café, l'ananas, les noix de palmiers, le manioc, les bananes et les patates douces.

Le riz constitue de loin la principale céréale cultivée (devant le sorgho, le mil, le maïs et le fonio) et la production de paddy est actuellement supérieure à 800 000 tonnes. La production de manioc, autre culture vivrière de première importance en Guinée, atteignait 900 000 tonnes en 1999. L'arachide, dont la production est estimée à près de 200 000 tonnes (non décortiquée), est également considérée comme une culture vivrière majeure. Sa production est en augmentation constante depuis le début des années 1990.

L'agriculture de subsistance

L'agriculture de subsistance décrit un système de culture de terre et les activités associées à celle-ci qui forment ensemble une stratégie de vie où le rendement principal est consommé directement par le ménage, où peu ou pas d'intrants sont achetés et où seulement une proportion mineure du rendement est lancée sur le marché.

La culture de rente

La culture agricole génère des liquidités, souvent destinées à l'exportation (l'agriculture de l'exportation), par opposition à la culture de subsistance, largement destinée à sa propre consommation.

L'agriculture d'exportation

Le café constitue la principale culture d'exportation (10 à 20 000 tonnes exportées chaque année) mais il ne représente qu'une faible part des exportations totales du pays face aux produits miniers: 11,1 milliards de FG en 1999, soit 1,5% du total des exportations.

L'élevage

L'ensemble des activités qui ont pour objet l'exploitation d'animaux domestiques en vue de leur transformation en biens de consommation pour autoconsommation ou pour vente. L'expression "animaux d'élevage", utilisée au sens large, s'applique à tous les animaux d'élevage, quels que soient leur âge, l'endroit où ils se trouvent ou l'usage auquel est destiné l'élevage. Les animaux sauvages sont exclus de cette définition, à moins qu'ils ne soient gardés ou élevés en captivité. Les animaux domestiques compris dans cette catégorie sont des quadrupèdes de petite et de grande taille, des volailles, des insectes (abeilles) et des larves d'insectes (vers à soie).

L'élevage bovin est prédominant en Guinée, avec près de 2,4 millions de têtes, chiffre en augmentation régulière depuis dix ans. Les petits ruminants (ovins et caprins) totalisent environ 1,5 millions de têtes, alors que l'effectif des porcins est proche de 60 000 têtes.

La pêche

La Guinée dispose d'un domaine océanique continental de plus de 42 000 km², caractérisé par une abondance des ressources halieutiques. En 1997, le secteur de la pêche maritime a contribué à hauteur de 1,3% au PIB (contre 0,5% en 1991). La part de ce secteur dans le budget de l'Etat (accords de pêche, vente de licences...) est estimée à 2,5% pour l'année 2001. Le potentiel de production est important non seulement pour la pêche maritime mais aussi pour la pêche continentale et pour l'aquaculture.

Les forêts

Une forêt est généralement définie comme un groupement végétal à prédominance d'arbres et autre végétation boisée croissant ensemble, la terre, la flore et la faune qui s'y rapportent, leurs relations d'interdépendance et les ressources et valeurs qui lui sont attribuées. Note: À l'échelle mondiale, les forêts varient considérablement en fonction du climat, de la nature des sols, de l'histoire et de la culture du pays concerné. De nombreux pays ont inclus leur propre définition du terme «forêt» dans leur législation nationale.

La Guinée a répertorié 394 forêts classées sur 1,2 millions d'hectares et 19,2 millions d'hectares de formations naturelles (mangrove, forêt dense et humide, savanes boisées, etc). La production de bois d'œuvre s'étend sur toutes les régions du pays, mais elle domine nettement dans la préfecture de N'Zérékoré. Cette région fournit à elle seule près de la moitié de la production artisanale de grumes (12.000 m³ en moyenne chaque année) et la totalité de la production industrielle (40.000 m³). Les forêts de la Guinée subissent une dégradation accélérée sous l'effet des feux de brousse, du développement de l'élevage nomade et de l'agriculture itinérante. Les zones les plus concernées sont la Haute-Guinée et le Fouta-Djalon.

Les mines

La mine se définit comme un ensemble industriel ou artisanal constitué d'ouvrages souterrains ou à ciel ouvert et, généralement, d'une usine de traitement du minerai. Cet ensemble est aménagé pour l'exploitation d'un gisement de substances minérales ou fossilifères. Telle que définie ici, la mine s'inscrit dans la dernière étape du procédé minier, qui en comporte trois : l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation.

Bien que le potentiel naturel de développement de la Guinée reste encore largement inexploité, la bauxite représente un cas exceptionnel qui, avec 15 millions de tonnes par an, place le pays au 3ème rang mondial des producteurs. Le secteur minier contribue pour plus de 20% à la formation du PIB. Outre la bauxite, la Guinée possède également des réserves d'or, de diamant et de minerai de fer.

Le développement rural

Le secteur rural (agriculture, élevage et pêche) est la première source de croissance économique du pays et le principal pourvoyeur de revenus et d'emplois pour la population. Sa part dans le PIB est évaluée à près de 24% en 2000. Son taux de croissance a été tout au long des années 1990 au-dessus du taux de croissance global de la Guinée.

La politique agricole

Par politique agricole, on entend l'ensemble des mesures relatives au secteur agricole et aux secteurs immédiatement liés à celui, relevant de la politique économique et des politiques liées à celle-ci (sociales, d'aménagement du territoire etc.) qu'il s'agisse de mesures de régulation et d'ajustement conjoncturel, ayant des effets de court terme, de mesures de programmation et de planification ayant des effets à moyen terme ou d'orientations structurelles inspirant les mesures précitées et ayant des effets à long terme.

Depuis les années 90, la politique agricole de l'Etat guinéen est définie dans des Lettres de Politique de Développement Agricole (LPDA); la première a été adoptée en 1991 et la deuxième en 1998. Elles visent principalement à:

- Assurer la sécurité alimentaire à travers un accroissement des volumes de production et une amélioration des circuits de distribution,
- Contribuer à la croissance économique et aux recettes d'exportation,
- Améliorer les opportunités de revenus des populations grâce à une diversification de la production et l'amélioration de la productivité de l'exploitation agricole,
- Promouvoir les investissements privés dans le secteur rural, cela en poursuivant la politique de désengagement de l'Etat des activités marchandes et par l'amélioration du cadre législatif et réglementaire,
- Renforcer l'efficacité des services et projets agricoles et poursuivre le développement des infrastructures de base,
- Assurer la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles.

2.2.2 L'industrie

La manufacture

Production de biens -- par exemple, de chaussures, de tissus, de camions, de papier, de radios, de moteurs électriques et de fruits en conserve -- à la main ou à la machine à partir de matières premières.

L'activité manufacturière est extrêmement marginale en Guinée, ne représentant que 4% du PIB du secteur secondaire. La filière agroalimentaire domine nettement, avec des entre-

prises opérant dans les secteurs des boissons et des chaînes d'embouteillage, des brasseries et des filières de coton et d'huile de palme.

L'artisanat

Les définitions de l'artisanat varient selon les pays, les régions et leurs traditions spécifiques. En France, par exemple, on considère comme artisan, toute personne physique ou morale inscrite au registre des métiers. Cette inscription, obligatoire et définie par la loi, précise que: "Doivent être immatriculées au répertoire des métiers, les personnes physiques et morales qui n'emploient pas plus de dix salariés et qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret". Au Canada, l'expression «produit de l'artisanat» s'applique comme suit: «Le produit particulier du travail individuel à la fois utile et beau, fabriqué à la main en petite quantité et de préférence par la même personne, du commencement à la fin, principalement avec les matières premières du pays et, autant que possible, de la région.» Généralement, les activités purement commerciales, les activités de conseil, les professions libérales et les professions agricoles sont exclues.

L'artisanat englobe de nombreuses activités dans des secteurs très différents - l'alimentation, le bâtiment, le bois, les services etc. Les artisans sont des professionnels qualifiés qui développent et appliquent un savoir faire très technique (soudure, mécanique de précision, électronique, photographie...) ou un talent artistique (tailleur de pierre, potier...). Le plus souvent, ils exercent des activités indispensables à la vie quotidienne (boucher, plombier, garagiste, taxi, ambulancier...).

La formation par apprentissage est un élément moteur du renouvellement d'une grande partie des métiers de l'artisanat.

Le secteur de l'artisanat occupe environ 15% de la population active de la Guinée et il s'oriente vers une frange importante de pauvres qui vivent dans les milieux urbain et rural. Tout comme le secteur agricole, l'artisanat a l'avantage de connaître une haute intensité de main-d'œuvre, à des coûts d'investissements moindres. En outre, il fournit des biens et services à faible coût ainsi que des opportunités d'emplois et de revenus aux groupes défavorisés. En Guinée, l'orientation artisanale est très répandue, non seulement dans les métiers traditionnels (boulangerie, coiffure, maçonnerie etc.), mais aussi dans les secteurs des mines et de la pêche.

2.2.3 Les services

Le secteur des services

Pour ce qui concerne le secteur des services, on distingue généralement entre les trois sous-secteurs suivants: (a) Les services aux entreprises (postes et télécommunications, conseil et assistance, services opérationnels, recherche et développement); (b) Les services aux particuliers (hôtels - cafés - restaurants, activités récréatives, culturelles, sportives, services personnels et domestiques); et (c) Les activités immobilières.

D'ailleurs, on distingue souvent entre les services publics et privés, et les services sociaux de base (santé, éducation, réseau hydraulique, assainissement, assistance sociale, justice, administration etc.).

Le faible accès des couches pauvres aux services de base constitue une dimension importante de la pauvreté et une préoccupation essentielle des populations et des autorités chargées de la conception et la mise en œuvre de la politique de réduction de la pauvreté.

Le commerce

Le secteur du commerce englobe deux sous-secteurs: le commerce de gros, et le commerce de détail. Généralement, le commerce de détail est étroitement lié à la réparation d'articles

domestiques, y compris la réparation automobile, raison pour laquelle ces activités sont souvent regroupées ensemble.

L'analyse de la structure de l'économie guinéenne révèle trois secteurs clefs dans la formation du produit intérieur brut (PIB): le secteur rural (l'agriculture, l'élevage et la pêche), les mines et le commerce (restauration et hôtellerie y compris), avec respectivement 18%, 16% et 27% du PIB. La dynamique de la croissance économique reposera, en grande partie, sur le développement de ces secteurs. Cependant, bien que les principaux axes des politiques nationales agricoles et minières soient bien intégrés dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) en Guinée, une véritable politique de commerce fait toujours défaut.

Le transport

Le secteur du transport est étroitement lié à celui du commerce. En Guinée, il s'agit du sous-secteur routier (qui assure environ 95% des mouvements de personnes et de biens), du trafic maritime (l'essentiel des transactions maritimes non minières passe par le port autonome de Conakry) et le transport ferroviaire (actuellement limité au transport de bauxite). Le sous-secteur routier, quant à lui, est composé des pistes rurales, des routes nationales et des axes d'intégration sous-régionale.

L'état de développement du secteur de transport peut être mesuré de plusieurs manières: Par exemple, en suivant la densité routière (2,7 km par 100 km² en 1997) et en pourcentage du réseau routier en bon état (25% en 1997).

En milieu rural, seul 0,4% des ménages possède une voiture et 3% une moto. À Conakry, ces rapports sont de 11% et 4%, et dans les autres centres urbains ils s'élèvent à 6% et 16%, respectivement (1994/95). L'enclavement de certaines zones et le coût élevé des transports apparaissent aussi comme des facteurs importants de pauvreté. En effet, ils limitent l'accès aux débouchés nécessaires à l'écoulement des produits, réduisent la compétitivité des produits, et accroissent le coût des intrants pour la production.

Le secteur bancaire

Le secteur bancaire est composé d'entreprises de crédit, à savoir des entreprises dont l'activité principale consiste à recevoir du public des dépôts ou d'autres fonds remboursables et à octroyer des crédits pour leur propre compte. Cette définition du secteur bancaire exclut les guichets automatiques de banque, mais couvre les agences bancaires et les points d'activités comparables. Le secteur des services financiers (y compris les établissements de crédit, les sociétés d'investissement, les entreprises de crédit-bail ainsi que les services d'assurance et de fonds de pension) peut être traité séparément, mais ceci n'est pas toujours le cas.

En Guinée, la source principale de fonds pour la création d'entreprises est l'épargne individuelle ou familiale (74%); les banques privées, les institutions de crédit et les tontines ne sont utilisées que par 3% des individus (1994/95).

2.2.4 L'infrastructure économique

La consommation d'énergie

Émission d'énergie primaire (p.e. la combustion de charbon ou de pétrole) et secondaire (p.e. l'électricité produite sur base de pétrole) provenant de toutes les sources d'énergie, y compris la transformation de sources primaires. Le total correspond aux livraisons de produits énergétiques, exprimé en équivalent charbon, qui est la moyenne du contenu énergétique d'une quantité donnée de charbon.

En Guinée, l'utilisation des énergies traditionnelles, essentiellement le bois de chauffage, représente plus de 95% de la consommation finale d'énergie.

Les télécommunications

Le monde des télécommunications est en plein bouleversement. Les innovations technologiques se succèdent à un rythme de plus en plus rapide et imposent des modifications législatives et réglementaires à tous les pays.

En Afrique, la situation des télécommunications n'est pas bonne au regard de tous les indicateurs classiques qui caractérisent l'activité des télécommunications. Le réseau téléphonique en Afrique a les caractéristiques moyennes suivantes: (a) une télédensité (nombre de lignes pour 100 habitants) entre 0,3% et 0,8%; (b) une qualité de service médiocre (bandes limitées, efficacité réduite, etc); (c) des tarifs extrêmement élevés (cela coûte plus cher de téléphoner entre deux villes éloignées du Burkina-Faso (5,60 francs la minute) que de Paris à Los Angeles (2,93 francs la minute en avril 1997 par l'opérateur France Telecom).

A l'échelle du continent, on voit se dessiner trois ensembles différents: (a) les pays du Maghreb et l'Afrique australe qui comptent autour de 45 lignes pour 1000 habitants; 56 pour l'Egypte, 101 pour l'Afrique du Sud, 48 au Botswana; (b) l'arc du vide, de la Guinée aux pays intérieurs du Sahel et au bassin du Congo, très faiblement équipé avec moins de 2,5 lignes pour 1000 habitants; (c) les pays côtiers à l'Ouest et à l'Est qui, à l'exception de la Guinée, du Libéria et de la Somalie, comptent pour la plupart entre 2,5 et 10 lignes; le Sénégal et le Gabon, seuls, se situant au dessus, avec respectivement 13 et 32 lignes.

En Guinée, dans le secteur des télécommunications, le parc des abonnés est passé de 10.000 en 1995 à 68.000 en 2000. Le nombre de téléphones fixes par 1000 habitants était de 0,05 en 2000.

2.3 L'administration publique

La décentralisation

Transfert de pouvoirs de décision et de gestion d'une unité centralisée d'une institution à une ou plusieurs unités décentralisées de la même institution. P.e. de l'administration centrale au préfet, représentant de l'Etat au niveau territorial.

La déconcentration

Transfert de pouvoirs de décision et de gestion aux échelons de niveaux inférieurs d'une institution.

La délégation

Transfert de pouvoirs de décision et de gestion d'une institution dépendante (p.e. de l'Etat) à une institution autonome ou quasi-autonome.

La dévolution

Transfert de pouvoirs de décision et de gestion d'une institution non élue à une institution élue.

La subsidiarité

Principe selon lequel le pouvoir central n'intervient que secondairement ou accessoirement et seulement lorsque le pouvoir décentralisé, généralement plus compétent, rencontre des difficultés.

2.4 Le secteur privé

Le secteur privé

Ensemble des entreprises privées dont le capital appartient en majorité à des particuliers ou à des sociétés privées.

La capacité de production

Production potentielle maximale pour des moyens de production disponibles.

Le risque

Il s'agit d'un terme très générique qui doit être qualifié. Dans le métier de la prévention, on parle de risque de dommages, susceptibles de perturber la réalisation des objectifs, d'entraîner des pertes d'exploitation et qui pourraient mettre en cause la pérennité de l'entreprise. Un risque, qui est un événement aléatoire, se décompose en deux variables: (a) la fréquence d'apparition de cet événement, (b) la gravité des impacts qu'il entraîne. Pour réduire le risque, les responsables de la prévention vont donc agir sur l'un de ces deux facteurs par le biais de mesures de prévention et/ou la mise en place de moyens de protection.

La responsabilité sociale

Lié à l'application aux entreprises du développement durable, ce concept intègre trois dimensions: (a) la dimension économique (efficacité, rentabilité); (b) la dimension sociale (responsabilité sociale) et (c) la dimension environnementale (responsabilité environnementale). Les entreprises pour respecter ces principes doivent être plus attentives aux préoccupations de l'ensemble des parties prenantes: Personnel, clients et fournisseurs, investisseurs et ONG, qui véhiculent les attentes de la société civile et de l'environnement de l'entreprise. Il s'agit alors pour les entreprises de s'engager dans des démarches de responsabilité sociale et environnementale. En effet, l'aptitude de l'entreprise à améliorer ses pratiques et sa stratégie dans ce domaine peut, à moyen terme, influencer sur sa performance économique.

3 La politique sociale

La politique sociale

Actions délibérées destinées à modifier la situation de la population ou de certains groupes particuliers pour corriger les disparités sociales suscitées ou maintenues par le jeu normal des mécanismes de marché dans les économies libérales. Les moyens sont la réglementation, la fourniture de biens et des services gratuits ou à prix réduits, la fiscalité, et toutes les opérations de redistribution de revenus. Ces domaines sont aussi bien les conditions de travail (durée, salaire minimum, congé, formation permanente) que la politique familiale (allocations familiales, contrôle des naissances etc.), ou l'éducation, le cadre de vie et l'urbanisme.

3.1 Les secteurs sociaux

Les principaux secteurs sociaux sont l'éducation et la santé. D'ailleurs, selon les besoins et l'envergure des politiques sociales, cette définition peut être élargie pour inclure aussi système hydraulique, le développement rural, l'infrastructure routière, la justice et l'urbanisme. À l'intérieur de ces secteurs, les priorités des SRP sont souvent accordées aux services de base, ceux qui vont vers les couches les plus pauvres (l'éducation de base, la santé primaire, etc.).

3.1.1 L'éducation

L'analphabétisme

Est considérée comme analphabète toute personne incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé bref et simple de faits qui ont trait à sa vie quotidienne. Est également considérée comme analphabète toute personne qui ne sait lire que des chiffres, son nom ou une expression courante apprise par cœur.

Le taux d'analphabétisme des adultes

Pourcentage des habitants âgés de plus de 15 ans qui ne peuvent pas écrire et lire, en le comprenant, un texte simple sur leur vie quotidienne, ni faire de simples calculs arithmétiques.

Suivant les données du recensement démographique de 1996, seuls 25% des individus âgés de 15 ans et plus ont été alphabétisés en 1994. Selon le Rapport sur le Développement Humain (1999) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le taux d'alphabétisation des adultes en Guinée s'est chiffré à 37,9% en 1997, ce qui donne un taux d'analphabétisme chez les adultes autour de 62,1%.

L'analphabétisme dans les familles

En Guinée, on constate qu'il existe un lien entre le niveau de pauvreté et le degré d'instruction du chef de famille. En 1994/95, parmi les familles dont le chef est illettré, 62% se situaient en dessous du seuil de pauvreté contre 42% pour ceux qui ont reçu une éducation primaire et seulement 5% pour ceux ayant une éducation universitaire.

L'alphabétisation

Promotion de l'aptitude d'un individu à lire et à écrire un texte simple sur sa vie quotidienne et à faire des opérations arithmétiques élémentaires.

Le taux d'alphabétisation – rapport entre le nombre moyen d'une classe d'âge capable de lire et d'écrire et la population totale de cette classe d'âge pour une année donnée – est un élément de l'Indicateur de développement humain (IDH) des Nations Unies.

Le taux d'alphabétisation selon les régions, les milieux et le genre

Les taux d'alphabétisation relevés sont de 13% en Haute Guinée; 19% en Moyenne Guinée, 23% en Guinée Forestière; et 26% en Basse Guinée. En milieu urbain, les taux sont de 60% pour les hommes; 36% pour les femmes. En milieu rural, ces taux sont respectivement de 25% et 6%.

La petite enfance

Les événements qui affectent un enfant pendant les premiers mois et les premières années de sa vie ont une influence déterminante sur le reste de son développement. Pourtant, cette période fondamentale est rarement prise en compte dans les politiques, les programmes et les budgets publics des pays. Les politiques de la petite enfance servent souvent à la promotion de l'éducation préscolaire. Mais on peut aussi y intégrer la santé, la nutrition et l'éducation de l'enfant en vue d'un développement psychomoteur, psychosocial et cognitif équilibré.

L'éducation primaire

Dans la plupart des pays du monde, le terme «éducation primaire» décrit les cinq ou six premières années d'éducation formelle, souvent obligatoires, et consacrées prioritairement aux enfants. En généralement, l'éducation primaire commence entre 4 et 7 ans.

Le taux brut de scolarisation au primaire

Nombre d'élèves scolarisés dans le primaire, exprimé en pourcentage de la population du groupe d'âge officiel qui correspond à ce niveau d'enseignement. Le taux brut de scolarisation étant un indicateur qui mesure essentiellement les capacités d'accueil des enfants en âge réglementaire d'aller à l'école, cet indicateur peut être supérieur à 100% du fait des redoublements et des entrées tardives (après l'âge officiel) de certains enfants.

Le taux brut de scolarisation en Guinée a été de 29% en 1989. En 1999, le taux brut de scolarisation dans le primaire était évalué à 53,5%, contre une moyenne de 72% pour

l'ensemble des pays africains au sud du Sahara. Le taux brut d'inscription en Guinée est passé de 27% en 1990 à 57% en 2000. Le taux brut d'inscription des filles est passé de 17% en 1990 à 44% en 2000.

Le taux net de scolarisation dans le primaire

Le taux net de scolarisation dans le primaire mesure la proportion des enfants ayant l'âge légal d'être au cours primaire et qui y sont effectivement au cours d'une année. Il se calcule donc en rapportant au nombre d'enfants de la tranche d'âge légal qui sont dans le primaire, l'effectif des enfants d'âge correspondant. C'est un indicateur de qualité du système. Plus il est proche de 100, plus il est révélateur d'un système éducatif tendant vers la scolarisation de tous les enfants en âge de l'être (éducation universelle).

En Guinée, le taux net de scolarisation a été de 41,5% en 1997, contre une moyenne de 85,7% pour tous les pays en développement et de 56,2% pour l'ensemble des pays africains au sud du Sahara.

Le ratio élèves-maître

Rapport entre l'effectif des élèves et le nombre d'enseignants. Il représente le nombre moyen d'élèves par enseignant.

En Guinée, le ratio élèves-maître est passé de 38 à 46 entre 1990 et 2000.

Le ratio élèves-salles de classe

Rapport entre l'effectif des élèves et le nombre de salles de classe. Il représente le nombre moyen d'élèves par salles de classe.

Le ratio élèves-salle de classe est passé de 41 à 43 entre 1990 et 2000.

Le taux brut de scolarisation des filles dans le primaire

A l'intérieur de chaque catégorie socio-économique, des aspects de la pauvreté peuvent se ressentir au niveau individuel et toucher différemment certains membres d'une même famille. Les femmes, les jeunes filles et jeunes garçons sont souvent les plus affectés.

Le taux brut d'inscription des filles en Guinée est passé de 17,3% en 1990 à 44,3% en 2000.

L'éducation secondaire

L'éducation secondaire suit directement après l'éducation primaire. Normalement, l'éducation secondaire commence dans la septième année d'éducation, et elle continue jusqu'à la dixième année, au minimum. Dans la plupart des pays développés, l'éducation secondaire est obligatoire pour tous. La distinction entre l'éducation primaire et l'éducation secondaire peut varier selon les pays.

L'éducation tertiaire

L'éducation tertiaire suit directement après l'éducation secondaire. Il s'agit soit de la préparation d'un degré académique (éducation supérieure), soit d'une formation professionnelle post-secondaire.

L'éducation professionnelle

Il s'agit d'une forme d'éducation qui sert directement à la préparation de la vie professionnelle. Elle peut faire partie de l'éducation secondaire et / ou de l'éducation tertiaire. Normalement, l'éducation professionnelle porte sur les professions dites «traditionnelles» p.e. les métiers des menuisiers, des maçons, des mécaniciens et des boulangers. Dans certains

systèmes éducatifs, les élèves des écoles professionnelles participent activement à leur éducation, p.e. en tant qu'apprentis.

La recherche scientifique

La recherche scientifique désigne une investigation systématique effectuée par voie d'expérimentation ou d'analyse. On distingue souvent entre la recherche pure (travaux de recherche entrepris pour l'avancement de la science sans aucune application pratique en vue) et la recherche appliquée (travaux de recherche entrepris pour l'avancement de la science avec application pratique en vue).

3.1.2 La santé

L'espérance de vie

Nombre d'années vécues en moyenne par les individus d'un groupe et par extension, nombre d'années qu'un individu d'un âge donné a la plus grande probabilité de vivre encore. Synonyme: vie moyenne. À ne pas confondre avec la durée de vie probable qui est l'âge qu'un individu à la naissance a une chance sur deux de ne pas dépasser. La durée de vie probable est la médiane de la distribution des âges (c'est à dire la valeur qui partage en deux effectifs égaux tous les âges atteints), tandis que l'espérance de vie est la moyenne de cette distribution. L'espérance de vie se calcule avec les chiffres d'une table de mortalité.

L'espérance de vie à la naissance

Nombre moyen d'années de vie espérées à partir de la naissance, étant donnés les taux de mortalité par âge estimés pour l'année courante et la population de référence.

En Guinée, l'espérance de vie à la naissance a été de 54 ans en 1999, en augmentation par rapport à une espérance de 45 ans en 1983. Selon les chiffres des Nations Unies, l'espérance de vie à la naissance en Guinée est passée de 36,5 ans en 1970 à 46,5 ans en 1997.

Le taux de mortalité

Le taux brut de mortalité, exprimé pour 1000 habitants, est le rapport entre le nombre de décès et la population moyenne d'une nation au cours d'une année.

Le taux de mortalité en Guinée a été de 14,2 pour mille en 1999.

Le taux de mortalité infantile

La mortalité infantile signifie précisément la mort des enfants de moins de un an. Elle est considérée comme un indicateur du niveau socio-économique de la population. Connaître la mortalité infantile, son évolution et ses causes est essentiel, non seulement pour apprécier la qualité et le niveau des soins médicaux qui entourent la naissance, mais encore pour évaluer indirectement le développement socio-économique de la population. La baisse de la mortalité infantile est un élément important du recul d'ensemble de la mortalité lors d'une transition démographique. Lorsque la mortalité infantile est faible, la durée moyenne de vie est plus élevée. Dans les pays très développés, la mortalité infantile est ou devrait être inférieure à 10 pour 1000.

Le taux de mortalité infantile en Guinée est passé de 136,3 pour mille en 1992 à 98 pour mille en 1999. Selon les chiffres des Nations Unies, le taux de mortalité infantile en Guinée est passé de 197 pour mille en 1970 à 126 pour mille en 1997.

Il existe un lien important entre l'éducation des mères et la santé des enfants, avec un taux de mortalité infantile deux fois plus élevé chez les mères sans éducation (112‰) que chez celles ayant une éducation secondaire (61‰).

La mortalité infanto-juvénile

Il s'agit ici de la mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans.

Le taux de mortalité infanto-juvénile en Guinée, essentiellement liée aux maladies infectieuses (paludisme, infections respiratoires, diarrhée) et aux carences nutritionnelles, est passé de 226 pour mille en 1992 à 177 pour mille en 1999. Selon les chiffres des Nations Unies, le taux de mortalité infanto-juvénile en Guinée est passé de 345 pour mille en 1970 à 201 pour mille en 1997.

Pour ce qui concerne la mortalité infanto-juvénile en Guinée, on note de fortes divergences entre les zones d'habitation. De 1992 à 1999, la mortalité infanto-juvénile est passée de 275,8 à 210,6‰ en milieu rural, tandis qu'en milieu urbain elle est passée de 175,5 à 148,7‰.

La mortalité maternelle

La mort maternelle est le décès d'une femme survenu au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après son terme, quelle qu'en soit la durée ou la localisation, pour une cause quelconque déterminée, aggravée par la grossesse ou par les soins qu'elle a motivés, mais ni accidentelle, ni fortuite. Les morts maternelles se répartissent en deux groupes: (1) Décès par cause obstétricale directe: ce sont ceux qui résultent de complications obstétricales (grossesse, travail et suites de couches), d'interventions, d'omissions, d'un traitement incorrect ou d'un enchaînement d'événements résultant d'un quelconque des facteurs cités plus haut. (2) Décès par cause obstétricale indirecte: ce sont ceux qui résultent d'une maladie préexistante ou d'une affection apparue au cours de la grossesse, sans qu'elle soit due à des causes obstétricales directes, mais qui a été aggravée par les effets physiologiques de la grossesse.

Selon les chiffres des Nations Unies, le taux de mortalité maternelle en Guinée a été de 1600 pour 100.000 naissances en 1990. Selon le DSRP, il est passé de 666 pour 100.000 naissances en 1992 à 528 en 1998.

Le taux de natalité

Nombre annuel de naissances pour 1000 habitants.

Le taux de natalité en Guinée est actuellement de 42,5 naissances pour mille. (Selon les résultats du recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de l'année 1996 (publiés en 1997), il était de 40 pour mille en 1996.)

La malnutrition

Etat pathologique d'une personne qui dispose habituellement d'une nourriture suffisante mais qui est déséquilibrée. Il manque donc à cette personne certains éléments nécessaires à une croissance normale. Carences en fer, en protéines, en vitamines qui se traduisent par des maladies.

Le taux de fécondité

Nombre d'enfants par femme (synonyme: indice synthétique de fécondité).

Selon les chiffres des Nations Unies, le taux de fécondité en Guinée est passé de 7,0 par femme en 1975 à 5,5 par femme en 1997. Selon les chiffres présentés dans le DSRP, ce taux est passé de 5,7 par femme en 1992 à 5,5 par femme en 1999.

Le taux de fécondité qui permet aux couples d'avoir le nombre d'enfants requis pour les remplacer, c'est-à-dire deux enfants environ, s'appelle le taux de remplacement. Une fois le niveau de remplacement atteint, l'accroissement de la population se stabilise à terme.

La couverture vaccinale

La couverture vaccinale est définie comme la proportion d'une population (ou d'une sous-population, quelle qu'en soit la définition) qui a été vaccinée.

Sur le plan de la vaccination, des progrès sensibles ont été obtenus en Guinée entre 1987 et 1993. Entre 1988 et 1998, le taux de couverture vaccinale est passé de moins de 5% à plus de 62%. Cependant, avec des niveaux relativement stables depuis la fin de cette période, la couverture vaccinale est demeurée largement insuffisante à l'échelle nationale. En 1999, elle se situait en dessous de 60% pour les principaux vaccins: DTC3 (diphtérie, tétanos et coqueluche), polio (polio3), rougeole, et le vaccin antitétanique (VAT2). Là également, les disparités sont manifestes. Si la part des enfants complètement vaccinés s'élève à 51,1% à Conakry, en Moyenne Guinée cette part s'établit à 22,4%.

L'accès aux services de santé

En Guinée, plus de 50% de la population en zones rurales vivent à plus de 5 km d'une formation sanitaire et près de 20% à plus de 15 km. A cela, il convient d'ajouter le fait que 48% des médecins, 51% des sages-femmes et 39% des infirmiers exercent leurs activités à Conakry, pour environ 15% de la population du pays.

Il apparaît qu'en Guinée les ménages pauvres ont moins accès aux soins de santé: Seulement 12% des 20% des plus pauvres consultent les services publics de santé lorsqu'ils sont malades, contre plus de 50% pour les 20% les plus riches. Le faible accès aux soins de santé des plus pauvres semble résulter d'une part du faible niveau de leur revenu et, d'autre part, de la faiblesse des services de santé de proximité dans les zones rurales.

Du fait des coûts des services de santé, les pauvres dépensent peu pour la santé et recourent en plus grand nombre à l'automédication. Les enquêtes montrent qu'environ 40% des ménages souffrent d'une incapacité temporaire à payer les services de santé et près de 15% d'une incapacité permanente. En particulier l'utilisation des services par les enfants reste très faible en zone rurale, tant pour la vaccination que pour le traitement des infections respiratoires très meurtrières.

Le taux d'accès à l'eau salubre et à l'eau potable

Nombre de personnes qui peuvent obtenir de l'eau propre en quantité suffisante et sans difficultés excessives, en pourcentage de la population totale. Il dénote la santé des habitants du pays et l'aptitude du pays à collecter, traiter et distribuer de l'eau. En milieu urbain, «sans difficultés excessives», cela veut dire qu'il existe une fontaine ou un robinet publics situés dans un rayon de 200 m autour du logement. En milieu rural, cela veut dire que les membres de la famille n'ont pas à passer trop de temps chaque jour pour à aller chercher de l'eau. L'eau est salubre ou insalubre selon la quantité de bactéries qu'elle contient. Une quantité suffisante d'eau est celle qui suffit pour les besoins métaboliques, hygiéniques et domestiques, généralement une vingtaine de litres par personne et par jour.

L'accès à l'eau potable en Guinée est passé de 29% en 1989 à 49% en 1999. L'accès à l'eau potable était plus faible en milieu rural (45% des ménages y avaient accès en 1994/95) que dans les villes (49% pour la même période).

Le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)

Le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) est une infection chronique par un rétrovirus dont l'évolution se fait vers le Syndrome d'Immuno Dépression Acquis (SIDA).

Le Syndrome d'Immuno Déficience Acquis (SIDA)

Syndrome (ensemble de symptômes et de signes) d'Immuno Déficience (affaiblissement important du système immunitaire) Acquis (due à un virus rencontré par le malade au cours

de sa vie). Le SIDA est le résultat de la destruction du système immunitaire par un virus appelé virus HIV. Le corps humain ne pourra alors plus se défendre contre les infections.

La pandémie du SIDA gagne du terrain en Guinée. En l'espace d'un an (2001-2002), le taux de séro-prévalence est passé de 1,4% à 2,8%. On dénombre 114.000 malades du SIDA. Ce chiffre représente la population d'une préfecture moyenne. Elle touche toutes les catégories socio-professionnelles. Le coût du traitement est de 480 dollars US dans les hôpitaux publics et 1190 dollars US dans les hôpitaux mixtes, pour une durée d'hospitalisation de 21 jours. Avec un coût moyen de 560 dollars US, on estime qu'en 2005, le traitement hospitalier de l'ensemble des sidéens en Guinée coûtera 21 millions de dollars US contre 12 millions en 2000.

Les efforts contre la pauvreté en Guinée n'auront pas d'effet sans la maîtrise de la propagation du SIDA et le soutien aux personnes victimes et leurs familles. A cet effet, une stratégie propre de lutte contre le SIDA a été élaborée. Selon la volonté du Gouvernement, tous les programmes et projets d'investissement publics auront un volet de lutte contre le SIDA.

Le taux de prévalence VIH/SIDA dans le groupe des 15-49 ans

Proportion de personnes âgées de 15 à 49 ans vivant avec le VIH/sida, exprimée en pourcentage.

Les dépenses publiques de santé

Ce sont les dépenses publiques d'un pays pour assurer la santé de sa population.

En Guinée, il s'agissait de 2,3% du PNB en 1998. Notons, cependant, que les dépenses publiques de santé se sont, en effet, concentrées sur les services urbains en particulier à Conakry. Elles bénéficient surtout aux groupes les plus riches de la population: En 1994, 48% de la dépense publique de santé bénéficiaient aux 20% les plus riches de la population, tandis que seulement 4% de la dépense bénéficiaient au 20% les plus pauvres.

3.1.3 L'infrastructure routière

L'infrastructure routière

L'infrastructure routière compte parmi les infrastructures stratégiques de premier rang. Du point de vue technique, l'infrastructure routière se compose de divers éléments: Terrains, corps de la chaussée, chaussées et ouvrages accessoires (zones de stationnement pour les véhicules en difficulté, installations de sécurité etc), ouvrages d'art (ponts, ponceaux, viaducs, tunnels etc), passages à niveau, installations de signalisation et de télécommunication, installations d'éclairage, postes de contrôle et de perception de péages, parcomètres et bâtiments affectés au service des infrastructures. Au plan économique et social, l'infrastructure routière contribue sensiblement au transport de personnes, d'animaux et de matériel ainsi qu'au désenclavement des zones périphériques.

3.2 La sécurité sociale

La sécurité sociale

Selon la «Déclaration universelle des droits de l'homme», adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 décembre 1948, la sécurité sociale est constituée par la garantie d'un minimum social pour toute personne. Au plan institutionnel, elle désigne l'ensemble des organismes ou des opérations de redistribution économique tendant à garantir aux individus les soins médicaux, à les protéger contre les risques de diminution ou de perte de son revenu en raison de maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès et à l'aider à assumer ses charges familiales.

La vulnérabilité sociale

La vulnérabilité sociale décrit la situation des personnes dont la sociabilité familiale, les possibilités d'être aidées par leur entourage (c.-à-d. les supports relationnels) et les liens participatifs avec le mouvement associatif sont dans l'ensemble faibles.

Les couches sociales les plus vulnérables en Guinée sont les femmes en milieu rural ou des quartiers défavorisés, les femmes sous tutelle, les enfants orphelins, les enfants dans la rue, les jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi, les personnes handicapées, les fonctionnaires licenciés (les «déflatés»), les retraités et les personnes âgées sans assistance.

Le chômage

Inactivité forcée de la main-d'œuvre. Le chômage peut revêtir différentes formes, p.e. le chômage saisonnier (inactivité forcée de la main-d'œuvre dont l'activité est tributaire des saisons), le chômage technologique (inactivité forcée liée au changement technologique, par substitution du capital au travail), le chômage frictionnel (absence de travail momentanée correspondant à la phase intermédiaire entre deux emplois) et le chômage volontaire (l'inactivité non forcée).

Dans le cas de la Guinée, les données disponibles sur le chômage datent des années 90. Néanmoins, elles révèlent plusieurs tendances, qui restent toujours pertinentes. Ainsi, l'Enquête Intégrale Budget et Consommation (EIBC) de 1994 et le recensement de 1996 font ressortir les éléments suivants: (a) Le taux de chômage a progressé de 1,8 à 3,1% entre 1991 et 1995, avec un taux de chômage urbain de 6,1% au niveau national et de 10% à Conakry, ceci avec un taux global d'activité de 60,7%. (b) La population active est évaluée à 3,386 millions dont 57% de femmes, répartie entre le milieu urbain (21,0%) et le milieu rural (21,0%), la ville de Conakry regroupant 11,5% de la population active de Guinée. (c) Le tableau de répartition des actifs par type de profession fait ressortir une forte prépondérance des professions agricoles (80,1% sur le plan national); avec les ouvriers non-agricoles représentant 10,3% des actifs.

Les handicapés

Dans toute société, les handicapés physiques et mentaux figurent parmi les groupes les plus pauvres, les plus exclus et les plus vulnérables.

En Guinée, les déficiences des handicapés sont nombreuses: Il s'agit surtout de la cécité, de la surdité totale, de la mutité, de l'infirmité des membres inférieurs ou supérieurs, et de déficiences mentales. Les handicapés sont souvent des enfants qui vivent de la mendicité.

Les données sur des personnes handicapées en Guinée étaient mal connues jusqu'en 1983, année du premier recensement national qui dénombrait 104.815 cas de personnes handicapées. Ces données ont été corrigées avec le second recensement de la population et de l'habitat de 1996 qui mentionne le chiffre de 138.388 personnes. Ce qui représente environ 2% de la population recensée. Cette dernière opération de recensement de population de 1996 a permis d'avoir des informations détaillées concernant les types de handicap ainsi que la répartition de cette population sur le territoire national.

3.3 La société civile

La société civile

L'ensemble des rapports interindividuels, des structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'État. Certains économistes et sociologues mettent le secteur privé dans la société civile. D'autres préfèrent le placer hors d'elle.

En réalité, la société civile et l'État s'entremêlent. Peu d'activités humaines échappent aux règlements ou aux subventions de l'État; les familles, par exemple, jouissent d'exemptions

fiscales ou de garderies subventionnées. Néanmoins, même si elles sont parfois difficiles à être distinguer, ces deux réalités gagnent à l'être.

L'organisation non gouvernementale (ONG)

Les organisations non gouvernementales (ONG) sont des associations nationales ou étrangères à but non lucratif menant des activités à caractère économique et social. Elles contribuent directement ou indirectement à l'amélioration des conditions de vie des collectivités locales. Les ONG sont tenues dans leurs activités d'opérer sans discrimination de race, de religion ou de sexe et ne s'autorisent aucune action à caractère politique.

En Guinée, on compte actuellement 690 ONG nationales, 78 ONG étrangères et environ 3800 coopératives et groupements.

Le syndicat

Association professionnelle ayant exclusivement pour objet la représentation, l'étude la défense des intérêts professionnels et économiques de ses membres. Cette définition correspond aux syndicats des travailleurs et syndicats professionnels.

3.4 L'aspect genre

Le genre

Nos notions du genre, autrement dite de la féminité et de la masculinité, correspondent traditionnellement à une série de stéréotypes qui ont évolué au cours de l'histoire humaine. Le genre n'est pas le résultat naturel d'une appartenance à un sexe, mais le résultat d'un processus de formation des personnes par la société, à travers l'éducation et l'organisation sociale.

Il y a une hiérarchie sociale entre les hommes et les femmes dans la plupart des sociétés qui n'est pas fondée sur la complémentarité des sexes, mais plutôt sur des rapports de pouvoir et de domination. Cette hiérarchie qui ne relève pas de la nature, mais de l'histoire économique et sociale, peut se transformer, en fonction à la fois des évolutions des structures sociales et de l'action collective. Certes, les individus sont façonnés par la société et les rapports de domination, mais en même temps, ils peuvent agir sur ces rapports sociaux, à titre individuel, mais plus efficacement à titre collectif.

Les égalités entre les sexes

Intégration systématique des conditions, priorités et besoins respectifs des femmes et des hommes dans toutes les politiques, afin de promouvoir l'égalité entre eux et de mobiliser explicitement dans ce but l'ensemble des actions et politiques générales en tenant activement et ouvertement compte, au stade de la programmation, de leurs effets sur les situations respectives des femmes et des hommes dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

4 La coopération internationale

L'aide publique au développement (APD)

L'aide publique au développement (APD) est composée de transferts de ressources entre les gouvernements de deux pays, se manifestant par des prêts, des investissements voire des dons. Généralement, l'aide se fait de manière directe entre un pays développé et un pays moins développé (l'aide bilatérale), ou elle transite par des organismes internationaux (l'aide multilatérale). Mais il existe aussi une aide entre pays développés (p.e. le Plan Marshall) et entre pays moins développés («coopération sud-sud»).

Les partenaires au développement

Les principaux partenaires au développement de la Guinée sont: (a) les institutions multilatérales, surtout la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, les organisations des Nations Unies, et l'Union Européenne; (b) les bailleurs bilatéraux, notamment l'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la France et le Japon.

L'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE)

Cette initiative, lancée en 1996, a pour but d'alléger le fardeau de la dette des pays pauvres très endettés et de ramener leur endettement à un niveau soutenable au regard des critères définis par les pays créanciers. En septembre 1999, l'initiative a été recentrée sur la lutte contre pauvreté avec, pour condition, la rédaction d'un document stratégique de réduction la pauvreté (DSRP) pour chaque pays bénéficiaire.

Selon la Banque Mondiale, la dette de la Guinée a atteint 1366 millions de dollars US en 1982. Une décennie plus tard, en 1992, cette dette s'est chiffrée à 2634 millions de dollars US, puis à 3254 millions de dollars en 2001.

5 La gouvernance

La gouvernance

C'est la capacité des sociétés humaines à se doter de systèmes de représentation, d'institutions, de processus, de corps sociaux, pour se gérer elles-mêmes dans un mouvement volontaire. Les dernières recherches insistent sur l'urgence et l'ampleur des évolutions des modes de gouvernance, que ce soit à l'échelle mondiale, nationale, ou à celle des agglomérations. Il faut faire évoluer les modalités de gouvernement, d'administration et d'expertise. La gouvernance implique de nouvelles modalités de décision et d'action plus partenariales, plus interactives, plus flexibles et plus négociées qui utilisent les potentialités réflexives des acteurs et des sujets.

La bonne gouvernance

Type de gouvernance qui vise à optimiser la gestion des capacités institutionnelles, le processus de décision des autorités publiques et la gestion des fonds publics, dans le respect de la démocratie, de l'État de droit, de même que des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La politique de bonne gouvernance et de renforcement des capacités institutionnelles et humaines visée dans le DSRP en Guinée consiste à:

- Renforcer davantage le système d'allocation des ressources (grâce au principe de priorisation des dépenses),
- Poursuivre la déconcentration et la décentralisation budgétaire,
- Imprimer la transparence dans la gestion des ressources (par une large diffusion des montants des allocations et leur décaissement),
- Poursuivre et intensifier la lutte contre la corruption, et
- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines, tant au niveau central que déconcentré ou décentralisé et à procéder à une réforme du système judiciaire.

La décentralisation et la déconcentration sont au cœur de la stratégie, alors que, depuis 1985, ce mode de gestion avait entièrement cédé la place à la centralisation des décisions ainsi que des moyens financiers.

La bonne gouvernance, c'est également la recherche de la justice sociale. C'est pourquoi, la localisation des interventions tient désormais compte du degré de pauvreté des zones concernées: d'où la superposition de la carte de pauvreté à celle des interventions.

La démocratie

Gouvernement du peuple par lui-même. Prépondérance du pouvoir populaire dans un gouvernement quelconque ou contrôle de ce gouvernement par le peuple. Le bon fonctionnement de la démocratie est inséparable du respect d'un certain nombre de libertés fondamentales, notamment des libertés de pensée, d'expression (presse, réunion), de déplacement, d'association, et de la diffusion de l'instruction et de la bonne organisation de l'information des citoyens.

La participation

Le développement sur une base participative est un processus qui associe les personnes (groupes de population, organisations, associations, partis) sous une forme déterminante et active à toutes les décisions ayant une incidence sur leur vie et leur activité. La participation se réalise en trois étapes: (i) participation aux processus d'élaboration des politiques et programmes; (ii) participation aux processus de décision et de pilotage, et (iii) participation à la mise en place des politiques et programmes.

La corruption

La corruption peut être définie comme l'abus d'une position de confiance pour le gain privé. Elle peut impliquer des sommes énormes d'argent, payées par exemple par des entreprises aux politiciens ou aux fonctionnaires de gouvernement à un niveau élevé (grande corruption). Elle peut également prendre la forme de dessous de table substantiels payés par des individus aux fonctionnaires publics pour acquérir, par exemple, des permis ou pour dévier des règlements (corruption systémique). En même temps, elle peut impliquer des paiements modestes pour éviter des files d'attente ou pour obtenir des marchandises ou des services sur les marchés contrôlés (petite corruption). Sous toutes ses formes, la corruption mine le développement. Elle est généralement aussi bien un résultat qu'un symptôme de mauvaise gouvernance. Les coûts économiques et sociaux de la corruption sont énormes; l'allocation de ressource est déformée, les revenus publics sont réduits, l'investissement privé est retardé et la justice est affaiblie ou impuissante.

La justice économique ou sociale

Objectif d'une politique économique ou sociale se traduisant par l'intention de rapprocher ou de réaliser l'égalité des hommes et des familles en matière de satisfaction des besoins. La justice distributive est celle qui donne à chacun la part qui lui revient, par opposition à la justice commutative qui consiste en une équivalence des obligations et des charges, indépendamment des capacités de chacun.

Les droits de l'homme

Les droits de l'homme sont définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée Nationale des Nations Unies, ainsi que dans les déclarations ultérieures y afférentes. Depuis le 12 décembre 1958, la République de Guinée compte parmi les Etats Membres des Nations Unies. Ainsi, le gouvernement guinéen s'est déclaré prêt à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Parmi les droits énoncés dans cette Déclaration, on notera ici les deux qui concernent, en priorité, le niveau de vie, la santé, l'éducation et la sécurité sociale:

Article 25

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médi-

caux, ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

Les parents ont, en priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Principales sources d'informations

Griffon, M.; Henry, P.; Lemelle, J.-P.: Les politiques agricoles et alimentaires en Afrique. Méthodes et outils d'analyse et d'aide à la décision. Paris: Ministère de la Coopération et du Développement, 1991.

République de Guinée: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Conakry, janvier 2002.

Silem, Ahmed et Albertini, Jean-Marie (directeurs): Lexique d'économie. 7^{ème} édition. Paris: Éditions Dalloz 2002.

United Nations Development Program (UNDP): Human Development Report 1999.

Divers sites web, notamment les suivants:

<http://afecinfo.free.fr>

<http://europa.eu.int>

<http://forum.europa.eu.int>

<http://unstats.un.org>

<http://www.acodev.de>

<http://www.agro-ind.com>

http://www.billy-globe.org/fr_2001/glossaire/glossaire.htm

<http://www-crdp-lyon.cndp.fr>

<http://www.developpement-durable.renault.com>

<http://www.fao.org>

<http://www.fin.gc.ca>

<http://www.ird.sn>

<http://www.math-info.univ-paris5.fr>

<http://www.regoa.org>

<http://www.sante.gouv.fr>

<http://www.sn.resafad.org>

<http://www.solidarites.ch>

<http://www.srp-guinee.org>

<http://www.tbs-sct.gc.ca>

<http://www.un.org>

<http://www.worldbank.org>

Notes biographiques

James G. BENNETT

Après avoir terminé ses études supérieures en sciences politiques, agronomie et études germaniques aux universités de Rochester, Trèves et Bonn, James G. Bennett s'est engagé de 1986 à 1987 en tant qu'expert GTZ au Rwanda, dans le cadre d'un projet d'assistance technique au Ministère rwandais de l'Economie et du Commerce. En 1988, il a travaillé en tant que chargé des projets auprès du siège de la GTZ. Depuis 1989, il est très engagé dans son rôle de responsable du cabinet «International Policy Advising» (IPA) à Cologne, Allemagne, et en tant qu'expert indépendant sous contrat avec de nombreuses organisations internationales. Ses principaux domaines de spécialisation sont la politique macro-économique, l'intégration régionale, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de la coopération internationale. Parallèlement, il a enseigné aux universités de Cologne et de Potsdam en matière de politique de développement et de gestion des projets. James Bennett est l'auteur de plusieurs ouvrages en anglais, français et allemand, portant entre autres sur la politique macro-économique, les politiques sectorielles et les méthodes de suivi et d'évaluation appliquées dans les pays en voie de développement.

Contact: bennett@ipa-cologne.de

Liste des mots-clés

administration publique 19
 agriculture 14
 agriculture d'exportation 15
 agriculture de subsistance 14
 agriculture vivrière 14
 aide publique au développement (APD) 28
 alphabétisation 21
 alphabétisation des adultes 21
 analphabétisme 20
 analphabétisme dans les familles 21
 artisanat 17
 balance de paiements 12
 bonne gouvernance 29
 capacité de production 20
 catégorie socioprofessionnelle 7
 chômage 27
 commerce 17
 compétitivité 14
 consommation d'énergie 18
 corruption 30
 couverture vaccinale 25
 crédit 12
 croissance démographique 8
 culture de rente 15
 décentralisation 19
 déclaration universelle des droits de l'homme 30
 déconcentration 19
 déficit budgétaire 11
 délégation 19
 démocratie 30
 démographie 7
 densité de population 8
 dépense 10
 dépenses publiques 11
 dépenses publiques de santé 26
 dette 12
 dévaluation 13
 développement 5
 développement durable 5
 développement économique 5
 développement rural 16
 dévolution 19
 dimensions de la pauvreté 6
 disparité 6
 droits de l'homme 30
 eau potable 25
 eau salubre 25
 éducation 20
 éducation primaire 21
 éducation professionnelle 22
 éducation secondaire 22
 éducation tertiaire 22
 égalités entre les sexes 28
 élevage 15
 entreprise 13
 espérance de vie 23
 espérance de vie à la naissance 23
 évaluation 8
 facteurs de la pauvreté 6
 fécondité 24
 finances publiques 10
 forêts 15
 genre 28
 gouvernance 29
 handicapés 27
 indicateur 8
 indicateur de la pauvreté humaine 5
 indice de développement humain 5
 indice synthétique de fécondité 24
 industrie 16
 inflation 11
 infrastructure 14
 infrastructure économique 18
 infrastructure routière 26
 intrant 13
 investissement 13
 justice économique ou sociale 30
 macroéconomie 9
 malnutrition 24
 manufacture 16
 marché 13
 marchés publics 11

ménage 9
microéconomie 9
mines 16
modernisation 9
mondialisation 9
mortalité 23
mortalité infantile 23
mortalité infanto-juvénile 24
mortalité maternelle 24
natalité 24
organisation non gouvernementale 28
partenaires au développement 29
participation 30
pauvreté 6
pays pauvres très endettés 29
pêche 15
petite enfance 21
politique agricole 16
politique budgétaire 11
politique de crédit 12
politique économique 9
politique monétaire 11
politique sociale 20
population totale 7
population urbaine 7, 8
pouvoir d'achat 12
productivité 13
produit intérieur brut 10
produit national brut 10
progrès économique 9
qualité de la vie 5
ratio élèves-maître 22
ratio élèves-salles de classe 22
recherche scientifique 23
responsabilité sociale 20
revenu 9
risque 20
santé 23
secteur bancaire 18
secteur des services 17
secteur privé 19
secteurs sociaux 20
sécurité sociale 26
service de la dette extérieure 12
services de santé 25
SIDA 25
société civile 27
sous-développement 5
statistique 7
Stratégie de Réduction de la Pauvreté 7
structure économique 13
subsidiarité 19
suivi 8
superficie 14
surpeuplement 8
syndicat 28
taux brut de scolarisation 21
taux de change 12
taux de croissance 5
taux de prévalence VIH/SIDA 26
taux de remplacement 24
taux net de scolarisation 22
télécommunications 19
transport 18
urbanisation 7
valeur ajoutée 10
VIH 25
vulnérabilité sociale 27

Notes du lecteur



Financé par la
Deutsche Gesellschaft für technische Zusammenarbeit (GTZ)

Coopération technique allemande
Bureau Conakry
B.P.: 4100
Cité ministérielle, Dixinn, Landréah
Conakry / Rép. de Guinée

Conakry, janvier 2005